

Libin, le 08.12.2023



## ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de pose de câbles doivent être réalisés par la société Constructel Belgium pour le compte de Proximus à Anloy, rue Batti-du-Foi, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 17 février 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

### ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à la société Constructel Belgium de réaliser les travaux de pose de câbles à Anloy, rue Batti-du-Foi, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 17 février 2024.

Article 2 : Le stationnement sera interdit, la circulation sera alternée et la vitesse limitée à 30km/h à hauteur du chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,

E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,

A.LAFFUT

**Commune de**  
**6890 Libin**  
Rue du Commerce, 14  
Tél. 061 26.08.10  
Fax. 061 65.63.81  
administration@libin.be